

**Modification du plan de financement  
pour le raccordement de la zone de Perrin  
au réseau collectif des eaux usées**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 16 février, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 5 février 2018.

Présents : 37		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corinne	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Chazy	CIRANY	
M. Harry	DURIMEL	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

**Excusée représentée : 1**

**Vice-Présidente:**

Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
Procuratton à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE

**Excusés non représentés : 4**

**Conseillères Communautaires - Membres du Bureau :**

Mme Josiane GATIBELZA  
Mme Alberta ALBERI

**Autres Conseillers Communautaires :**

M. Audry CORNANO  
M. Maurice LORQUIN

**Absents : 8**

**Vice-Présidents :**

M. Georges BREDENT (8<sup>ème</sup> Vice-Président)  
M. Dominique BIRAS (11<sup>ème</sup> Vice-Président)  
M. Pierre THICOT (15<sup>ème</sup> Vice-Président)

**Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :**

M. Max CELIGNY  
M. Justin DESSOUT  
M. Michel RINÇON

**Autres Conseillers Communautaires :**

M. Daniel MARSIN  
M. Patrick SELLIN

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2018

Affichage : 28/02/2018

Pour l'autorité déléguée

délégation Date 28/02/2018 Numéro

interne 971-200018653-20180216-497-DE

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

Monsieur Rosan RAUZDUEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.01.02/249 du Conseil Communautaire en date du 13 janvier 2016 approuvant le plan de financement de l'opération « *raccordement du secteur de Perrin au réseau d'assainissement collectif des eaux usées* » ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire en date du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.11.11/353 du Conseil Communautaire en date du 23 novembre 2016 portant réactualisation de l'intérêt communautaire ;
- VU la délibération n°2017.04.03/406 du Conseil Communautaire du 19 avril 2017 portant vote des budgets primitifs 2017 - Budget annexe Assainissement des Eaux usées;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;
- VU la délibération n°2018.02.01/494 du Conseil Communautaire du 16 février 2018 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence pour l'exercice 2018 ;

**Considérant** le rapport du président;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;**

Pour l'autorité compétente par  
délégation Date 28/02/2018 Numéro  
interne 971-200018653-20180216-497-DE

**ARTICLE 1-** De modifier l'article 1 de la délibération n°2016.01.02/249 en date du 13 janvier 2016 relative au « *raccordement de la zone de Perrin au réseau collectif des eaux usées* », en adoptant le nouveau plan de financement de l'opération qui s'établit comme suit :

Financeurs	Taux %	Montant (euro)
Etat – FEI 2018	36,63%	1 000 000 €HT
Conseil Départemental	16,50%	450 000 €HT
CAP Excellence	46,87%	1 279 500 € HT
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>2 729 500 €HT</b>

**ARTICLE 2-** D'acter la participation du Conseil Départemental de la Guadeloupe.

**ARTICLE 3-** D'autoriser le Président à solliciter le cofinancement de l'Etat.

**ARTICLE 4-** D'approuver que l'article 2 de la délibération °2016.01.02/249 en date du 13 janvier 2016 validant le projet technique de l'opération demeure sans changement ;

**ARTICLE 5-** D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 6-** Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme



Pointe-à-Pitre, le 27 FEV. 2018

Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 20 FEV. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 20 FEV. 2018
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 21 FEV. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 21 FEV. 2018
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 21 FEV. 2018

971-200018653-20180216-497-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2018

Affichage : 28/02/2018

Pour l'autorité compétente par  
délégation Date 28/02/2018 Numéro  
interne 971-200018653-20180216-497-DE